

Judo club du vignoble  
Vallet  
Bd Pusterle  
44330 Vallet

## REGLEMENT INTERIEUR

- Le **certificat médical et l'autorisation parentale** ( pour les mineurs ) **sont obligatoires au 1er cours de chaque saison.** La licence ne sera délivrée que lorsque ces deux documents seront fournis ainsi que le paiement de celle-ci et de l'adhésion au club.
- Les cotisations sont dues pour l'année, aucun remboursement ne sera effectué.
- Le judoka doit arriver à l'heure aux cours, ceci par respect et politesse envers le professeur et afin de permettre un échauffement complet ( Que d'accidents dus à un mauvais échauffement ).
- Les parents doivent s'assurer de la présence du professeur dans la salle avant de laisser leurs enfants pour le cours de judo.
- Parents, ne laissez pas seuls vos enfants avant ou après leurs cours. Hors du dojo vous en êtes responsables.
- En ce qui concerne les adhérents, la responsabilité du club joue à l'intérieur de la salle et seulement à l'intérieur, Mais se décharge de toutes celles liées aux vols d'objets tels les montres, les bijoux, l'argent... Par définition, le club est dégagé de toutes responsabilités pour ce qui peut arriver à l'extérieur.
- Il faut éviter de laisser les enfants se promener dans le bourg en kimono.
- Le pantalon de judogi ne doit être ni trop long, ni trop court.
- Chaque judoka doit impérativement être propre et soigné de la tête aux pieds, les ongles des mains et des pieds coupés courts, les cheveux attachés. Il faut enlever tous les bijoux: bagues, bracelets, boucles d'oreilles.
- Les tongs sont obligatoires pour chaque adhérent pour aller du vestiaire autour du tapis.
- Les judokas souhaitant participer aux compétitions doivent s'inscrire sur les feuilles placées sur le tableau prévu à cet effet. S'inscrire à une compétition, signifie qu'on s'y rendra par respect pour le club organisateur.
- Lors des compétitions, les parents doivent assurer la surveillance de leurs enfants ou confier leurs coordonnées à d'autres personnes accompagnant le groupe. ( en cas d'accident)
- Les classements départementaux, régionaux voire nationaux du club sont déterminés grâce à la participation quantitative et qualitative de vos jeunes aux compétitions tant officielles qu'amicales, le meilleur encouragement pour eux est votre présence.
- Notons que les résultats sont pris en compte pour les changements de ceinture ainsi que les challenges intérieurs au club.
- Il serait souhaitable que chaque judoka gradé s'implique dans la vie du club : arbitrage, aide aux cours, et encadrement des jeunes judokas lors des compétitions amicales.

### Assurance

**L'assurance obligatoire comprise dans le montant de la licence est une assurance minimale et purement sportive. Vérifier si vous avez une couverture d'assurance « risque civils » de type « père de famille »**  
Pour tous renseignements veuillez contacter votre assureur.

**-Le bureau remercie les parents qui offrent des gâteaux lors des compétitions et qui participent à la vie du club.**